



DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE NAO FINALE DU 23 JANVIER 2020

La CGT DPFF remercie tous les salariés qui se sont mobilisés pour défendre leur dignité et leur pouvoir d'achat. Un meilleur partage des richesses que nous produisons est simplement légitime.

Les résultats de ces NAO sont en dessous de nos revendications.

Récapitulatif globale des « négociations »

Mesures salariales :

- AG= 0.7% avec indexation sur les primes y compris carburant et vacances
- **Prime gouvernementale (versée en Février° :**
300 € si salaires ≤ 2.5 fois le SMIC
250 € si salaire > 2.5 et ≤ 3 fois le SMIC

Mesures d'accompagnements pour la mobilité des salariés :

Measure test des classifications (pour les salariés au-dessus de la grille de salaire) Confirmation définitive du talon de 30€ pour un changement d'emploi à l'échelon 1

Ajout de 10^e pour le passage à l'échelon 2 (pour les salariés au-dessous de la grille)

Barème d'accompagnement des variables : Measure test de 12 mois avec mise en place d'un barème d'accompagnement des variables sur les pertes de ressources rémunérés comme suit : 1^{ère} année 80% - 2nd année 60% - 3^{ème} année 40%

Exemple : si perte d'éléments variables de 300^e / mois :

$$\begin{aligned} 1^{\text{ère}} \text{ année } 300 \times 80\% &= 240^{\text{e}} \\ 2^{\text{nd}} \text{ année } 300 \times 60\% &= 180^{\text{e}} \\ 3^{\text{ème}} \text{ année } 300 \times 40\% &= 120^{\text{e}} \end{aligned}$$

Mesures sociales pour faciliter la vie des salariés :

- Reconstitution du service « Responsage »
- Pérennisation du service social
- Reconstitution du soutien scolaire
- Handicap : 300€ de CESU pour les salariés et pour les enfants des salariés en situation de handicap
- Reconstitution de PREVIA (aide au retour dans l'emploi)
- Reconstitution sur la mesure pour la parentalité (14 jours supplémentaires pris en charge)
- Extension congé de paternité hospitalisation de l'enfant (100% de prise en charge du salaire pendant 30 jours après l'accouchement)
- Attribution de 300^e de CESU (frais de garde) pour parents isolés (notifiés T sur déclaration d'impôts pour enfant de moins de 11 ans)



- **1^{er} Accord :** La NAO en elle-même, n'est pas soumise à obligation de signature, dans le cas d'une non-signature, l'ensemble des mesures s'appliquent dans une décision unilatérale Le syndicat CGT ne sera pas signataire d'une NAO aussi faible n'atteignant même pas l'inflation de 1,1%

- **2^{ème} accord :** La prime pouvoir d'achat est soumise à signature des organisations syndicales
- **Sans signature elle repasse à 200 € pour les salaires ≤ 2fois le SMIC.**

Les bas salaires et héroïques grévistes les ont besoin de la prime de 300 € pour compenser une perte de pouvoir d'achat et de salaire.

La CGT invite tous les salariés de se rapprocher de leurs délégués pour exprimer leurs appréciations avant Lundi 27 Janvier à 11h. La séance de signature des ces 2 accords est prévue pour Lundi 27 Janvier 2020

Merci à toutes et à tous pour votre confiance.